

Renouvellement d'un CDD d'un agent : infini?

Par **lemectetu**, le **28/12/2007** à **23:30**

Bonjour à tous,

Je connais la réponse pour le droit privé, mais en public je suis nul donc j'aimerais que vous m'éclaireriez ma lanterne ! Image not found or type unknown

Ma question est la suivante : un agent sous contrat public (d'une durée d'un an) peut il voir son contrat (CDD) requalifié au bout de X années? Une personne m'a mis un doute en me disant qu'elle avait droit à ce que son contrat soit automatiquement requalifié au bout de 7 renouvellements successifs, ce qui lui donnerait le statut de fonctionnaire...

Merci pour vos contributions et bonnes fêtes de fin d'années.

Par **Yann**, le **29/12/2007** à **09:58**

Oui, c'est possible.

Généralement les CDD dans le secteur public sont de 3 ans. Il sont renouvelable une fois.

Et s'ils sont renouvelés au delà de la 6ème année, la personne est intégrée automatiquement dans la fonction publique sans avoir à passer de concours. C'est une sorte de VAE.

Par **fan**, le **01/01/2008** à **21:06**

donc on peut être "viré" à 5 ans de CDD, je croyais pourtant que le VAE n'était possible qu'à partir de 5 ans ? H.S. ou non ?

Par **Yann**, le **01/01/2008** à **21:42**

C'est pas véritablement une VAE au sens strict du terme. Et oui, si ton contrat se termine au bout de 5 ans, c'est fini, comme pour tout CDD.

Par **lemectetu**, le **05/01/2008** à **23:06**

Merci pour les réponses Image not found or type unknown